

Avortement. Le mot fait mal, en écho à la réalité vécue. Celle d'un drame souvent nié, d'une blessure durable dans le cœur de milliers de femmes. Une blessure qui, aujourd'hui, échappe souvent au regard social. A l'heure où la commémoration de la libéralisation de l'avortement bat son plein, Mgr Vingt-Trois, membre du Conseil pontifical pour la Famille, et archevêque de Tours, nous confie son analyse, ses convictions et ses prières, au-delà des tabous.

Que vous inspire l'effervescence commémorative autour de la loi de 1975 ?

MGR ANDRÉ VINGT-TROIS : Je réagis de manière ambivalente. Ce fut une loi importante pour notre société et il n'est pas indifférent de prendre conscience que nous vivons depuis trente ans sous le régime de cette loi. Cela peut même être salutaire que des gens nés après, les jeunes femmes qui ont entre quinze et trente ans et qui risquent de considérer l'avortement comme banal, prennent conscience qu'il y a eu des discussions, un vote, que c'est un acte délibéré qui a infléchi profondément la vie de notre société.

Mais il faut que l'on ait le courage de faire une évaluation. La loi Veil incluait un processus de révision régulier qui n'a jamais été mis en œuvre. Très rapidement, l'affirmation de principe et les applications pratiques ont été comme couvertes par un tabou. Il est devenu interdit de se poser des questions sur ce sujet.

Comment interpréter le maintien à un niveau très élevé du nombre d'IVG (plus de 200 000 par an), à l'heure où la contraception semble généralisée ?

A. V.-T. : Lors du vote de la loi Veil, il s'agissait d'une mesure de « miséricorde » pour une situation de détresse extrême, que l'on estimait à 200 000 en 1975. Qu'une société développée comme la nôtre n'ait pas pu réduire sensiblement le nombre des cas de détresse, cela pose des questions sur sa performance... Et si ça n'est pas le cas, cela veut dire que le vocabulaire de la détresse extrême est un alibi pour couvrir autre chose. De fait, l'avortement est utilisé comme rattrapage de la contraception. La corrélation établie entre le développement de la

contraception et la réduction des avortements est complètement contredite par les chiffres : la France est un des pays où la contraception est la plus répandue.

C'est ce que l'Église a essayé de dire il y a trente ans en affirmant qu'il y avait une continuité culturelle entre la contraception et l'avortement, qui sont loin de se contrebalancer. Une mentalité contraceptive insinue l'idée qu'il est impossible d'accepter une grossesse non voulue et aboutit logiquement à l'avortement comme palliatif des échecs de la contraception.

Quelles en sont les conséquences sociales ?

A. V.-T. : Les conséquences sont très difficiles à nommer. Une première conséquence, c'est que tout cela est absolument tabou : on n'en parle jamais nulle part. Pire, on élimine le sujet a priori.

Il y a une autre conséquence que l'on commence à être obligé d'admettre, parce que les faits sont têtus : ce sont les séquelles psychologiques chez les femmes qui ont subi un avortement. Les troubles deviennent de moins en moins faciles à camoufler : on parle de syndrome post-abortif. Les confesseurs et les psychologues connaissent ces résurgences parfois après des décennies. D'autres séquelles psychologiques sont difficiles à identifier, comme le syndrome du survivant. Des jeunes s'interrogent : en vertu de quelle roulette russe inimaginable suis-je venu au monde, alors que les autres n'y ont pas eu droit ? ... Soit ils l'éprouvent comme une sorte d'injustice profonde, soit comme un handicap : pourquoi, moi, je dois assumer l'existence humaine ? Évidemment, ce n'est pas des choses que l'on raconte dans les « reality-show ».

Troisième élément : la dévalorisation dans le regard porté sur la vie humaine. Depuis vingt ans, les débats sur la procréation médicalement assistée et la bioéthique sont dans l'incapacité d'atteindre leur plénitude puisqu'il est interdit de poser la question du statut de l'embryon, qui remettrait en cause la légitimité de l'avortement. Chaque fois qu'on déborde la question d'appréciation technologique, et qu'on se demande : de qui s'agit-il ? La question n'est pas posée car ce serait mettre un coin dans le dispositif de l'avortement. Cela nuit complètement aux

discussions sur la natalité, mais aussi sur l'euthanasie, car les deux impliquent cette question : qui a le droit de décider qui est un être humain ? A partir de quel seuil juge-t-on que l'on devient un être humain ou que l'on cesse d'être un être humain ?

Comment l'Église peut-elle faire entendre sa voix ?

A. V.-T. : Il y a plusieurs champs d'action. D'abord, il faut continuer à dire inlassablement que l'avortement est un mal radical qui s'attaque à un être humain et, à travers lui, à l'humanité de l'homme. Ce cri d'alarme ne doit pas être abandonné, sous prétexte qu'il n'est pas accepté. Avec le Pape, l'Église ne cesse de le redire « à temps et à contretemps ».

Il y a ensuite le champ politique, qui suppose l'engagement des chrétiens dans ce combat. On ne peut pas continuer indéfiniment à manœuvrer avec le « pied à coulisse » tiré de Max Weber : la distinction entre l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction, qui permet à des hommes politiques de penser une chose et de voter autrement. Il faudra bien que notre système démocratique finisse par accepter qu'on élit des gens d'abord en fonction de leurs convictions, surtout quand il s'agit de l'avenir de l'être humain ! Il faut que des chrétiens alimentent ce débat, prennent leur place dans la discussion et assument leur responsabilité d'électeurs et d'élus.

Un troisième champ est l'action concrète en faveur des femmes, qui sont les principales victimes de tout cela. Car le « droit des femmes », aujourd'hui, c'est surtout le droit d'assumer de plus en plus seules une situation qui doit se vivre à deux. Il y a chez les jeunes, en particulier les adolescentes, des situations de détresse humaine. Il ne suffit pas de dire qu'il faut garder les enfants ; il faut aussi trouver des moyens pour aider à les garder. Des associations - pas assez soutenues d'ailleurs, ou même combattues, pour des motifs idéologiques -, proposent d'autres solutions que l'avortement. Il faut que les chrétiens les fassent vivre et y consacrent du temps et de l'énergie.

Enfin, quatrième champ d'action : l'accompagnement consécutif au traumatisme de l'avortement. Un certain nombre d'associations se sont constituées

pour offrir une aide et des lieux d'écoute sur ce qui est refoulé.

Comment échapper au fatalisme devant cette tendance lourde de la société ?

A. V.-T. : Il n'y a pas de période où l'annonce de l'Évangile a été facile. Pas plus d'ailleurs que la défense de la dignité humaine. Il faut se battre. La foi chrétienne croit que la résurrection est plus forte que la mort. C'est sa pierre de fondation. C'est aussi le fondement de notre espérance.

Les recours spirituels, c'est d'abord la conversion personnelle. Être chrétien suppose de se convertir tous les jours. Je m'aperçois que l'on peut être convaincu de beaucoup de choses quand il s'agit seulement de défendre des principes, mais quand on est face à la détresse d'un proche, les certitudes sont moins évidentes... Il y a une cohérence de vie, qui s'acquiert dans la prière et la conversion permanente.

Je garde l'espérance. Je ne sais pas si je verrai le résultat de mon vivant. Mais quand Moïse s'est mis en route pour la Terre promise, il ne savait pas que la mer Rouge allait s'ouvrir. « A Dieu rien n'est impossible ! »

Monseigneur André VINGT-TROIS

*Propos recueillis par C.D.
de Radio Notre-Dame*

*Publiés dans la Revue
Paris Notre-Dame
n° 1073 du 6 janvier 2005*